

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 août 2026

N° 2026 – 54

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/08/2026

Date d'affichage

Le 27/08/2026

Objet de la délibération 2026 - 54 :

**Désignation des élus à la
Commission locales d'Evaluation
des Charges transférées
(CLECT)**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

31 AOUT 2026

Et publication ou notification
du

31 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept août à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MAZOYER Gérard.

Présents : Messieurs MAZOYER Gérard, CHOUVELON Jean-Pierre, LAURENT Didier, ROSIER Hubert, VENET Philippe, PAYS Fabien ; Mesdames FONT-VEROT France, GARREL Mireille, MALEYSSON Sophie, TEYSSIER Bernadette, FONTANIER Séverine.

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur LAURENT Didier. Monsieur Jean-Michel JADEAU qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre CHOUVELON. Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Madame FONT-VEROT France.

Absente : Madame FELGINES Florence

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/DGS

Madame FONT-VEROT France a été désignée secrétaire de séance.

Le 28 avril 2026 le Conseil municipal de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, a déterminé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant et doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant par commune membre. Il appartient donc à la commune de Sanssac-l'Eglise de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant qui seront appelés à siéger au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Commissaire titulaire : Séverine FONTANIER

Commissaire suppléant : Gérard MAZOYER

Pour :	12	
Abstention :		
Contre :	2	LAURENT Didier CHACORNAC Emmanuelle

AR Prefecture

043-214302333-20260827-2026_54-DE
Reçu le 31/08/2026

Fait et délibéré, le 27 août 2026,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

MAZOYER Gérard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20260827-2026_54-DE
Reçu le 31/08/2026